

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2016

Présents : ABADIE Aline, COMBESCOT Jean-François, COURREGES Marie-José, DASTE Sophie, DINTRANS Louis, DUBOSQ Patrick, JOUANOLOU Maryse, LAGRANGE Annie, LASSARRETTE Alain, LENDRES Jérôme, NAPROUS Michel, PAPOT Dominique, PLENACOSTE Francis, POINSOT-DARGAIGNON Magali.

Absent : PARROT Jean-Louis.

Secrétaire de Séance : LENDRES Jérôme.

Secrétaire auxiliaire : Luis RABANAL.

1. Rencontre avec monsieur Frédéric RÉ, Président de la Communauté de Communes Val d'Adour-Madiranais.

Monsieur Frédéric RÉ, Maire de Lahitte-Toupière et Président de la Communauté de Communes Val d'Adour-Madiranais se présente aux élus d'Andrest.

Monsieur RÉ est candidat à la présidence de la future intercommunalité issue de la fusion, au 1^{er} janvier 2017, des communautés Vic-Montaner, Adour-Rustan-Arros et Val d'Adour-Madiranais.

Âgé de 40 ans, originaire de Saint-Lézer, marié et père d'un enfant, titulaire d'un BTS, monsieur RÉ a travaillé pour l'Institution Adour.

Sa vision de la future intercommunalité se résume en quelques points :

-La recherche d'un consensus entre les diverses sensibilités politiques et une vision d'un seul territoire en effaçant rapidement les anciennes limites qui séparaient les trois intercommunalités.

Les territoires des anciennes intercommunalités garderont leurs compétences actuelles jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé sur les compétences définitives de la nouvelle structure.

-La politique de l'enfance (jusqu'au CM2) sera un axe majeur du mandat de monsieur RÉ. Une harmonisation des activités périscolaires est souhaitable et sera étudiée. Les fonds d'amorçage des nouveaux rythmes scolaires seront mutualisés et redistribués équitablement aux communes.

Enfin, les projets de Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI) seront soutenus afin que le territoire de la nouvelle intercommunalité soit doté de structures scolaires efficaces.

-La santé constitue le deuxième axe du projet de monsieur RÉ.

La future intercommunalité devra favoriser l'arrivée de médecins en prenant en charge la construction ou acquisition et le fonctionnement de locaux adaptés pour les activités médicales (secrétariat, eau, électricité).

En échange, les médecins paieront un loyer à l'intercommunalité qui permettra de financer durablement la présence de pôles de santé pérennes sur le territoire.

-L'aide sociale fera partie du troisième axe de développement de monsieur RÉ avec la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS). Cette structure permettra de disposer de moyens conséquents nécessaires au bon fonctionnement de l'aide sociale difficilement mise en œuvre par les CCAS des communes de petite taille.

Monsieur RÉ est interrogé par monsieur PLENACOSTE sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la redevance incitative.

Monsieur RÉ se manifeste en faveur de la redevance car fiscalement plus juste. Cependant, la baisse de la redevance ne sera perceptible qu'à moyen terme.

Monsieur LENDRES interroge monsieur RÉ sur la représentativité des communes, dont Andrest, au sein du nouveau conseil communautaire.

99 délégués siègeront au sein du nouveau conseil communautaire et Andrest conservera ses 4 délégués actuels.

Vic-en-Bigorre, Maubourguet et Rabastens perdront des délégués.

Monsieur RÉ souhaite que les vice-présidents représentent des groupes de communes contiguës et non plus des thématiques (économie, culture...) : système en vigueur jusqu'à présent.

Les services administratifs auront plus d'initiative concernant la mise en œuvre des politiques décidées par les élus et un développeur économique sera recruté afin de redynamiser le territoire en cherchant activement l'installation de nouveaux entrepreneurs.

2. Compte rendu des chantiers en cours.

Monsieur COMBESCOT, 2^{ème} Adjoint au Maire, annonce la fin du terrassement du terrain destiné à l'extension de l'école d'Andrest. Les travaux liés au nouveau bâtiment débuteront mi-octobre.

Par ailleurs, le chantier de la place Jacques Duclos se trouve dans sa phase finale.

3. Attribution d'un nom de rue à la voie desservant le lotissement LENDRES.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de choisir un nom à la future rue qui desservira le lotissement LENDRES cadastré : section AB, parcelle 75p (lieu-dit : l'Enclos).

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à 13 voix pour et une abstention, que la voie desservant le lotissement LENDRES se nommera : impasse de l'Enclos.

4. Délibération de mobilisation du Fonds de Soutien aux Ecoles du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur la mobilisation du Fonds de Solidarité destiné aux Ecoles (FSE) du Département des

Hautes-Pyrénées afin de pouvoir financer en partie la construction de l'extension de l'école communale.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la demande de FSE auprès du Département des Hautes-Pyrénées.

5. Questions diverses.

-Madame COURREGES propose que la commission sociale se charge de localiser les habitants d'Andrest qui pourront bénéficier du don d'ampoules à LED (en échange d'ampoules à incandescence) que la Communauté de Communes Vic-Montaner distribuera à notre commune afin de favoriser la transition des foyers modestes vers une consommation électrique mesurée.

La séance est levée à 21h45.